



## **Communiqué de presse du CSAPR relativement à l'accord politique du 13 août 2007.**

Le CSAPR prend acte de l'accord politique signé entre les partis politiques de la majorité et de l'opposition en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad le 13 août 2007. Considérant le climat de non confiance et de rupture de dialogue qui régnait entre ces mêmes acteurs il y a moins d'un an, le CSAPR estime que cet accord, qui découle d'un long et ardu processus semble-t-il, est une étape notable dans l'apaisement de la crise globale tchadienne.

Cependant, l'accord du 13 août porte en lui-même des insuffisances qui en limitent assurément la portée.

Tout d'abord, la composition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (Ceni) telle que définie par l'accord ne règle pas le problème de son indépendance et par là même de sa neutralité. En effet, ses membres sont issus de moitié de la majorité présidentielle et de moitié de l'opposition démocratique, leur président étant une « personnalité tchadienne ». Or, comment la Ceni peut elle prétendre être indépendante lorsqu'elle est l'émanation même des partis politiques d'où sont issus les principaux candidats ? Ceci est porteur d'instabilité lorsque l'on sait que la Ceni est l'organe décisif pour qu'une élection soit jugée acceptable par tous et par conséquent pour que ses résultats ne soient ni contestés ni facteurs d'une crise politique.

De la même manière, la bipolarité partisane du Comité de Suivi et d'Appui de l'Accord du 13 août peut remettre en cause sa bonne application car les autres membre de ce Comité ne peuvent jouer le rôle d'arbitre, tout au plus de facilitateur.

S'agissant des acteurs concernés, le CSAPR avait déjà relevé les limites de cette restriction des interlocuteurs et ce à deux titres. Premièrement, les leaders politiques ne peuvent à eux seuls représenter l'ensemble des tchadiens dans une question d'intérêt national. Deuxièmement, les élections ne sont qu'un aspect de la crise globale que traverse le Tchad et une paix durable nécessite que d'autres sujets soient abordés.

Ces limites semblent être reconnues par le gouvernement si l'on considère qu'aujourd'hui, nous constatons une situation de dialogue séquencé avec des initiatives et des négociations multiples que ce soit à Tripoli, à Libreville ou encore à Cotonou. Ceci démontre à suffisance que les questions sont nombreuses et que les acteurs concernés le sont tout autant. Si le dialogue séquencé permet de cibler les spécificités des différents groupes, il risque malgré tout de faire perdre de la cohérence au processus global de négociation qui est inévitable.

La société civile quant à elle est écartée de ce processus sous prétexte qu'elle est « apolitique ». Or, le CSAPR tient à rappeler que de par sa nature, la société civile intervient sur les domaines liés à la gestion de la chose publique (SNRP,

développement, droits humains, jeunesse...) donc de la politique (qui est l'art de gérer la cité). Par conséquent son apolitisme signifie bien que ses structures ne briguent aucunement le pouvoir et ne s'engagent pas dans la compétition électorale. Néanmoins, et ce d'autant plus dans un pays où depuis 5 ans et pour 2 ans encore, les représentants du peuple que sont les députés n'ont pas renouvelé leur mandat donc éprouvé la confiance de la population en leur projet. Il appartient donc à la société civile entre autres, de faire entendre les préoccupations des populations en terme de sécurité, de développement... et de les faire prendre en compte par les gouvernants.

Dans cette logique, le CSAPR restera attentif à l'évolution de la vie politique ainsi qu'aux domaines ayant un impact sur les populations.

De tout ce qui précède, le CSAPR estime que cet Accord du 13 août constitue avant tout un code de bonne conduite de la vie politique qui va permettre aux acteurs politiques d'aménager le processus électoral de manière à pouvoir participer aux prochaines échéances électorales dans un climat de confiance et de sérénité.

En outre, le CSAPR remarque avec satisfaction que les acteurs du dialogue inter-tchadien ont tenu compte de la crise sociale prégnante et de la nécessité de conclure d'urgence un pacte social avec les syndicats et le patronat dans l'intérêt des travailleurs et des tchadiens en général.

Néanmoins, cet accord en n'abordant essentiellement que les questions électorales ne peut être considéré en lui seul comme facteur de paix durable en ce sens où les enjeux que sont l'aspect sécuritaire (politico-militaires, construction d'une armée nationale et républicaine, désarmement des milices et des populations civiles...), la problématique de la gouvernance générale et la question de la réconciliation nationale populaire ne trouvent pas de réponse dans cet accord.

En définitive, le CSAPR interpelle tous les acteurs de la vie politique tchadienne ainsi que les partenaires régionaux et internationaux sur la nécessité d'avoir une approche globale de la crise et dès lors de ne pas se focaliser que sur les questions électorales pendant les mois à venir.

En effet, un processus démocratique et de surcroît la paix durable ne dépend pas que des élections mais de la prise en compte de tous les enjeux et de l'implication de tous les acteurs concernés.

Fait à N'djamena le 25 août 2007

**La coordinatrice nationale**  
**COMITE DE SUIVI DE L'APPEL**  
**A LA PAIX ET A LA RECONCILIATION**  
Coordination Nationale  
BP 4559  
NDJAMENA TCHAD  
Me Delphine K. Djiraibé